

Le service Droit des sols de la mairie de Toulon est le service instructeur des autorisations d'urbanisme au sein de la Direction du Développement Urbain



Il est structuré en deux secteurs :

- secteur Est,
- secteur Ouest.

Voir la carte des secteurs

Outre la gestion et le suivi des autorisations d'urbanisme, le service assure des permanences à l'intention des administrés et des professionnels qui souhaitent se renseigner sur les règles d'urbanisme applicables à un terrain ou connaître la faisabilité d'un projet de construction ou d'aménagement.

- Vous souhaitez effectuer des travaux.

En savoir plus

Les permanences sont assurées les lundis, mercredis et vendredis entre 8h30 et 11h45 sans rendez-vous au 10^{ème} étage de l'Hôtel de Ville.
Il est conseillé de se munir d'un extrait de plan cadastral téléchargeable sur le [site internet du cadastre](#) [1].

Contacts -

- [TOUT L'ANNUAIRE](#) [2]

Mairie de Toulon
Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

[1] <https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

[2] <https://www.toulon.fr/annuaires>